



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 18 janvier 2017

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 18 janvier 2017 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Est absent :

Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
--------------------	-------	-------------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 23 novembre 2016
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 TME – Mise en place d'un mécanisme de concertation entre les MRC de l'Estrie
 - 4.2.2 T@CTIC / Internet en milieu rural

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Appropriations de surplus
- 5.4 FQM – Cotisation annuelle

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Suivi annuel de constructions résidentielles – Article 59 LPTAA



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.2 Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
 - 6.2.1 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
 - 6.2.1.1 Tournée régionale – Délégation
 - 6.2.1.2 Élaboration des priorités régionales

7.0 AVIS DE MOTION

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.6 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.7 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Décret – Mise à jour de la population de la MRC
- 9.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 9.3 Journées de la persévérance scolaire – 13 au 17 Février 2017
- 9.4 Développement culturel
 - 9.4.1 Programme de partenariat territorial du CALQ
- 9.5 FDT – Rapport annuel d'activités
- 9.6 Nouveaux indicateurs de vitalité économique

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 11 janvier 2017
- 10.2 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 21 décembre 2016

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 11 janvier 2017
 - 11.1.1 Député de Rimouski-Neigette-Témiscouata – Les Basques – Abolition de la taxe sur les transferts d’entreprises familiales
 - 11.1.2 FQM – Mobilisation quant à l’imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada- Bois de sciage
- 11.2 Comité de sécurité publique (CSP) du 21 décembre 2016
 - 11.2.1 Choix du responsable d’unité (poste de Coaticook) – Délégué
 - 11.2.2 Représentant(s) du CSP au Comité du CSMRC

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h37 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre. Il souhaite que l’année 2017 soit pleine de santé pour tous. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Richard Belleville est absent lors de l’ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

La Dre Mélissa Généreux, directrice de la santé publique présente aux élus le Plan d’action régional de santé publique 2016-2020 et répond aux questions qu’il suscite. Plus d’informations sont disponibles au : www.santéestrie.qc.ca. La direction de la santé publique souhaite développer un partenariat avec le monde municipal. Elle quitte la rencontre en remerciant les élus de leur écoute.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-01-01

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2017-01-02

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 23 novembre 2016 et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 23 novembre 2016, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

CM2017-01-03

4.2.1 TME - MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME DE CONCERTATION ENTRE LES MRC DE L'ESTRIE

ATTENDU les responsabilités confiées aux MRC en matière de développement territorial, soit à l'échelle locale et à l'échelle régionale ;

ATTENDU la décision du gouvernement du Québec d'abolir la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-E);

ATTENDU la réduction importante des sommes rendues disponibles par le gouvernement du Québec pour favoriser le développement local et régional ;

ATTENDU que plusieurs enjeux ou dossiers ont une portée sur plusieurs territoires de MRC sinon sur l'ensemble de la région ;

ATTENDU le diagnostic stratégique sur les enjeux de la concertation entre les MRC de l'Estrie résultant des consultations menées auprès de l'ensemble des MRC, transmis à l'ensemble des conseils des MRC et discuté lors du Forum du 29 octobre 2016 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les MRC de l'Estrie souhaitent assurer le traitement des enjeux et des dossiers au bon niveau d'intervention et qu'à cet égard, les enjeux et dossiers traités au niveau régional feront l'objet d'une analyse préalable et d'un assentiment de la part des MRC ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie souhaitent assurer leur développement dans une perspective globale et intersectorielle, en y associant les partenaires sectoriels au besoin, en raison de l'expertise requise ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie souhaitent obtenir un poids politique et intervenir d'une seule voix dans leurs représentations auprès de la députation, des paliers de gouvernement provincial et fédéral ainsi qu'auprès des associations municipales ;

ATTENDU les propositions de la Table des MRC de l'Estrie (TME), découlant du diagnostic et des intentions manifestées, auxquelles les participants au forum des MRC du 29 octobre ont pu réagir ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU que la MRC de Coaticook endosse le rapport déposé au Forum des MRC du 29 octobre 2016 et entérine les propositions qui y ont été faites par la Table des MRC de l'Estrie à savoir :

1. Que la MRC de Coaticook confirme sa volonté de se concerter avec les autres MRC de l'Estrie afin de mieux relever les défis du développement de son territoire et de l'ensemble de la région ;
2. Que l'instance de concertation entre les MRC de l'Estrie ait pour objectifs de permettre aux MRC de l'Estrie :
 - de se donner un poids politique pour promouvoir les besoins et les intérêts de l'Estrie et influencer les décisions qui la concernent, notamment auprès de la députation régionale ;
 - d'identifier les dossiers de portée régionale et de convenir des stratégies et moyens à mettre en œuvre pour les réaliser ;
 - d'obtenir que les politiques et les programmes du gouvernement soient adaptés et modulés en fonction des réalités de l'Estrie et, le cas échéant, de celles de chaque MRC ;
 - de développer au besoin des positions communes face aux projets d'entente sectorielle en provenance des ministères ;
 - de prendre des positions communes face aux demandes ou aux projets de portée régionale en provenance des acteurs du milieu ;
 - d'appuyer la mise en place ou le maintien de services de 2^e ligne pour soutenir le développement des territoires ;
 - de se soutenir entre MRC ;
 - d'exercer une vigie pour déceler à l'avance ce qui peut affecter ou avantager l'Estrie et ses territoires ;
3. Que la gouvernance de la concertation inter-MRC soit confiée à la Table des MRC de l'Estrie et que, s'il y a lieu, ses règlements soient révisés en conséquence ;
4. Que des travaux soient menés pour préciser les modalités par lesquelles la TME assurera les communications et les échanges avec les partenaires et les acteurs régionaux qui ont des liens avec le monde municipal, que ces modalités soient entérinées par chacune des MRC et, par la suite, communiquées aux groupes et organismes concernés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5. Que les travaux de concertation entre les MRC de l'Estrie reposent sur les principes suivants : l'autonomie des MRC, la transparence et l'évaluation ;
6. Que le mécanisme de concertation régionale soit soutenu par un «secrétaire régional», c'est-à-dire une ressource professionnelle dédiée à cette fonction ;
7. Que les deux premières années de fonctionnement du mécanisme de concertation régionale soient financées à même les surplus de la Conférence des Élus de l'Estrie (CRÉ-E), pour un total de 300 000 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-04

4.2.2 T@CTIC / INTERNET EN MILIEU RURAL

ATTENDU la démarche entreprise par la T@CTIC et la MRC de Coaticook en juin dernier afin de planifier les prochaines actions au niveau de la desserte Internet sur le territoire ;

ATTENDU que pour les régions du Québec, l'accès à Internet haute vitesse est un enjeu majeur freinant le développement économique de plusieurs communautés ;

ATTENDU que le 19 décembre dernier, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Dominique Anglade a lancé l'appel de projets dans le cadre du programme «Québec branché», lequel est assorti d'une enveloppe de 100 M \$ visant à élargir l'accès à Internet haute vitesse en région ;

ATTENDU le programme fédéral «Brancher pour innover» investira jusqu'à 500 millions \$ d'ici 2021 pour fournir des services Internet haute vitesse fiables aux collectivités rurales et éloignées du Canada, ainsi, les projets d'amélioration de la capacité du réseau de base et de la résilience,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ainsi que des projets d'infrastructure du dernier kilomètre au profit des foyers et des entreprises seront admissibles ;

ATTENDU que le 12 janvier dernier, les élus et les administrateurs de la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (TACTIC) LTÉE étaient conviés à une journée d'analyse financière du projet pour la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que suite à cette journée la TACTIC LTÉE, a indiqué qu'elle souhaite aller de l'avant et présenter une demande d'aide financière au programme provincial ainsi qu'au programme fédéral ;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par BC 2 Tactique au montant forfaitaire de 50 376 \$ avant les taxes applicables pour la préparation et le dépôt des 2 demandes de subventions ;

ATTENDU que la TACTIC LTÉE n'est pas soumise aux règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* du Québec et aux termes de la résolution 2017-CA-01-02, elle a indiqué qu'elle accepterait l'offre déposée par BC 2 TACTIQUE sur confirmation de la participation financière de la MRC d'un montant de 25 376 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de participer financièrement avec la TACTIC LTÉE à cette nouvelle étape afin de doter la région d'un réseau durable et fiable qui améliorerait de façon structurante la qualité de vie des citoyens de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 25 376 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» poste 02 19301 520 ;
- ▶ d'approprier les surplus libres accumulés dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» au 31 décembre 2016 pour le même montant ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de cette dépense sur réception de la facture à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 557 610,49 \$ payés au 18 janvier 2017 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2017-01-05

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 54 545,82 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 399 167,69 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016, pour les mois de novembre et décembre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2017-01-06

5.3.1 APPROPRIATIONS DE SURPLUS

Appropriation du surplus accumulé par département

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «*Aménagement*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 73 731 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «*Sécurité publique*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 3 805 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «*Développement culturel*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 6 206 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «*Centre de tri*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 994 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «*Développement économique*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 9 715 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «*Abattage d'arbre*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 3 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «Plans & règlements» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 5 132 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «Collecte sélective» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 383 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «Agent loisir» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 117 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «Fédération québécoise des municipalités» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 902 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «Ventes pour taxes» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 687 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «Collecte de boues de fosses septiques» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 142 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 du département «Protection contre les incendies» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 26 866 \$;

Appropriation du surplus affecté

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Famille*» d'un montant de 10 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Planificateur*» pour un montant de 950 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Fonds social*» pour un montant de 384 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Cours d'eau*» pour un montant de 11 264 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Économie sociale*» pour un montant de 11 789 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Nouveaux entrepreneurs*» pour un montant de 15 500 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Productivité*» pour un montant de 14 669 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approprier les surplus libres accumulés au cours de l'exercice financier de 2016 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un total de 137 680 \$ et de s'approprier un surplus affecté d'un montant total de 64 556 \$ pour les montants tels que décrits à la présente, pour un grand total de 202 236 \$ et ce, pour équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-07

5.4 FQM – COTISATION ANNUELLE

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités de la MRC de Coaticook à renouveler leur adhésion à son organisme pour l'exercice financier 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler l'adhésion des municipalités de la MRC, sauf la Ville de Coaticook, à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2017, à raison d'un montant de 12 843,22 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus) ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 13 483,78 \$ dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, cotisation FQM*», poste budgétaire 02 19116 494, à cet effet ;
- ▶ de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2017, à raison d'un montant de 406 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus) ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 426,25 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale - autres dépenses, cotisation et abonnements*» poste budgétaire 02 19001 494, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT-
ENVIRONNEMENT**

DÉVELOPPEMENT-



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-01-08

**6.1 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS
RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à porter collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour 2016.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

**6.2 STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA
VITALITÉ DES TERRITOIRES**

**6.2.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS
(FARR)**



CM2017-01-09

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.1.1 TOURNÉE RÉGIONALE - DÉLÉGATION

ATTENDU qu'en octobre 2016, le gouvernement du Québec a rendu public la mise à jour du Plan économique du Québec ;

ATTENDU l'annonce le 6 décembre dernier de la mise en place du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) avec un budget qui à terme atteindra 100 M \$ par année ;

ATTENDU qu'une tournée régionale sera entreprise afin de procéder à la révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ;

ATTENDU que le ministère des régions conviera les MRC à participer à une rencontre à laquelle le ministre responsable de la région sera également présent afin de dégager les priorités d'interventions qui devraient être inscrites dans la prochaine Stratégie ;

ATTENDU que la MRC est invitée à déléguer deux membres du conseil qui accompagneront le préfet et le directeur général de la MRC à cette rencontre ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de désigner Messieurs Bertrand Lamoureux et Johny Pizar pour accompagner le préfet et le directeur général lors des rencontres dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et de la tournée régionale sera entreprise afin de procéder à la révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.1.2 ÉLABORATION DES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les priorités d'interventions régionales qui seront inscrites dans la version révisée de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires détermineront les projets qui pourront être financés par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

7.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

8.0 RÈGLEMENTS

CM2017-01-10

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «I» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-068 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 novembre 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «I» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2017 ;

ATTENDU que la Partie «I» comprend les catégories de fonctions suivantes : «*Aménagement*», «*Législation*», «*Projets spéciaux*», «*Sécurité publique*», «*Développement culturel*», «*Centre de tri*», «*Promotion économique*», «*Abattage d'arbres*», «*Évaluation*» et «*Transport collectif*» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-068 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-068 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-11

8.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-069 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 novembre 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «II» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2017 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Partie «II» comprend les catégories de fonctions suivantes : «*Plan et règlements*» et «*Incendie*» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-069 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-069 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-12

8.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-070 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 novembre 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «III» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2017 ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Agent de loisirs» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-070 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-070 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION



CM2017-01-13

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-071 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 novembre 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «IV» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2017 ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend les catégories de fonctions suivantes : «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», «*Repères géodésiques*», «*Vente pour taxes*» et «*Plastiques agricoles*» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-071 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-071 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-14

8.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-072 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 novembre 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «V» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2017 ;

ATTENDU que la Partie «V» comprend la catégorie de fonctions suivante : «*Fosse septique*» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-072 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-072 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-15

8.6 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-073 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 novembre 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «VII» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2017 ;

ATTENDU que la Partie «VII» comprend la catégorie de fonctions suivante : «*Incendie*» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-073 (2017) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-073 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-16

8.7 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-074 (2017) «*Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2017*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 23 novembre 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la délégation faite au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook, pour l'année 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-074 (2017) «*Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2017*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-074 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 DÉCRET – MISE À JOUR DE LA POPULATION DE LA MRC

Le décret indiquant la mise à jour de la population au 31 décembre 2016 est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 19 010, soit une augmentation de 77 personnes.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le nombre de votes total pour le conseil est toujours de 45. Chacune des municipalités conserve le même nombre de votes.

CM2017-01-17

9.2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU que le conseil de la MRC de Coaticook prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2017.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-18

9.3 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 13 AU 17 FÉVRIER 2017

ATTENDU que l'Estrie travaille depuis 2006, via son projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d'enseignement ;

ATTENDU que malgré que le travail amorcé porte fruit, il n'en demeure pas moins que certains jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

ATTENDU que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une huitième édition, les **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, lesquelles auront lieu du 13 au 17 février 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire en désignant les dates du 13 au 17 février 2017 comme **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

9.4 DÉVELOPPEMENT CULTUREL



CM2017-01-19

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.4.1 PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DU CALQ

ATTENDU que le Conseil des Arts et des lettres du Québec (CALQ) peut signer des ententes régionales dont l'objectif est de permettre aux artistes et organismes d'une région d'accéder à un financement pour le développement de leurs projets artistiques ;

ATTENDU que depuis la fermeture de la Conférence des élus de l'Estrie (CRÉ-E), cette entente doit être négociée directement avec les MRC ;

ATTENDU que les objectifs généraux de l'entente visent notamment à :

- Stimuler la création artistique et littéraire sur tout le territoire ;
- Contribuer au développement artistique, à l'essor et à la diffusion des œuvres des artistes et des écrivains de toutes générations et de toutes origines sur leur territoire ;
- Encourager les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur leur territoire et à l'extérieur ;
- Développer la circulation des artistes et des œuvres sur tout le territoire québécois ;
- Encourager l'émergence et le développement des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire ;

ATTENDU que le milieu culturel de la MRC agit de manière concertée et a réalisé des projets culturels qui sont reconnus pour leur originalité, leur professionnalisme et qu'ils ont profité au rayonnement de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les institutions et les organismes culturels de la MRC se développent au bénéfice de ses citoyens ;

ATTENDU que plusieurs artistes de la MRC répondent aux critères d'admissibilité du CALQ ;

ATTENDU que le jury du CALQ est indépendant et qu'il attribuera les subventions aux projets et aux artistes répondant à des critères bien définis selon le profil du demandeur et le volet du programme de financement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le Préfet à signer une entente de partenariat territorial avec le Conseil des Arts et des lettres du Québec (CALQ) portant sur la création artistique et sa diffusion en lien avec la MRC de Coaticook, et ce, pour la période visant les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 ;
- ▶ d'accorder une contribution financière de 5 000 \$ par année, soit 15 000 \$ pour la période de l'entente avec le CALQ au soutien de cette entente ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 5 000 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» poste 02 19301 520 pour 2017 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-20

9.5 FDT – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

ATTENDU que la MRC a procédé à la signature avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'entente relative au Fonds de développement des territoires et ainsi le FDT de la MRC de Coaticook était doté d'une enveloppe de 614 027 \$ POUR 2015-2016 ;

ATTENDU que le FDT se veut un soutien au développement du territoire des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et en soutenant l'occupation dynamique du territoire québécois ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel d'activités 2015-2016 qui comporte une liste des engagements de la MRC dans chacune des priorités établies du FDT et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'entériner le rapport annuel d'activités 2015-2016 du Fonds de développement des territoires de la MRC de Coaticook tel que déposé et d'en faire parvenir une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-21

9.6 NOUVEAUX INDICATEURS DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

ATTENDU que pour répondre aux besoins du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui souhaitait se doter d'un nouvel outil de mesure permettant d'évaluer, à une fréquence régulière, la vitalité économique des territoires, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) s'est vu confier la tâche de développer un indice composite pour l'ensemble des localités locales et des MRC ;

ATTENDU que les indicateurs sont parus en décembre 2016 et visent à mesurer l'occupation territoriale, de la qualité de vie et de la prospérité économique, etc. ;

ATTENDU que les derniers indicateurs utilisés par la MRC dans divers calculs datent de 2006 ;

ATTENDU que les indicateurs ne sont pas les mêmes, il est donc difficile d'estimer les répercussions d'un changement des indicateurs utilisés, exemple pour l'attribution d'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de maintenir l'utilisation des indicateurs datant de 2006 et des méthodes de calcul d'attribution d'enveloppe budgétaire par municipalité, ceux-ci ayant été jugés équitables par l'ensemble des municipalités.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 11 JANVIER 2017

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 11 janvier 2017.

10.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 21 DÉCEMBRE 2016

La secrétaire dépose le compte rendu du comité de Sécurité publique (CSP) du 21 décembre 2016.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 JANVIER 2017



CM2017-01-22

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**11.1.1 DÉPUTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE – TÉMISCOUATA
– LES BASQUES – ABOLITION DE LA TAXE SUR LES
TRANSFERTS D'ENTREPRISES FAMILIALES**

ATTENDU que Guy Caron, député fédéral de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques sollicite l'appui de la MRC de Coaticook à son projet de loi privé afin de mettre fin à la taxe injuste appliquée lors de transferts d'entreprises familiales ;

ATTENDU que le projet de loi C-27 vise à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille ;

ATTENDU que ce projet de loi permettra, plus particulièrement, aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de profiter des mêmes droits et privilèges que dans le cadre d'une transaction entre personnes non apparentées ;

ATTENDU que selon le député, au Canada, lorsqu'un parent vend son entreprise à un membre de sa famille, la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine est considérée comme un dividende, tandis que s'il vend son entreprise à une personne sans lien de dépendance, elle est considérée comme un gain en capital ;

ATTENDU que le régime de transfert familial est très désavantageux, puisqu'il n'inclut pas le droit à une exemption à vie et que le transfert est plus lourdement imposé, ce qui pénalise nos PME, nos fermes et nos entreprises de pêche existantes et nuit à la fibre entrepreneuriale de nos communautés ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 janvier 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer Guy Caron, député fédéral de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques et son projet de loi privé afin de mettre fin à la taxe injuste appliquée lors de transferts d'entreprises familiales ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à l'Honorable Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'au requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION

CM2017-01-23

11.1.2 FQM – MOBILISATION QUANT À L'IMPORTATION DE DROITS COMPENSATOIRES PAR LES ÉTATS-UNIS AU CANADA – BOIS DE SCIAGE

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada ;

ATTENDU que le 25 novembre dernier, la Coalition américaine du bois d'œuvre a déposé une plainte devant le Département du commerce américain dans le but d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sur le marché américain ;

ATTENDU que plus de 60 000 emplois directs dépendent de l'industrie forestière dans toutes les régions du Québec, cette initiative pourrait s'avérer catastrophique pour les citoyens de notre région où la forêt constitue une source importante d'emplois ;

ATTENDU que selon une évaluation du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), la combinaison de droits antidumping et compensateurs demandée par la Coalition américaine du bois d'œuvre pourrait voir les tarifs du bois d'œuvre canadien augmenter de 25 %, voire davantage, ce qui se traduirait par une facture supplémentaire de 225 ou 250 millions de dollars pour l'industrie québécoise ;

ATTENDU que le niveau de droits compensateurs calculé par les autorités américaines se réalise individuellement dans chaque province, les industriels québécois s'attendent à ce que le taux de notre province soit inférieur à celui des autres en raison du prix très élevé de notre fibre déterminé aux enchères ;

ATTENDU que dans le cas contraire, les producteurs québécois subiront les impacts pour le faible prix prévalant dans d'autres juridictions, ce que nous ne souhaitons pas

ATTENDU qu'une demande de taux spécifique pour le Québec a déjà été formulée par le gouvernement du Québec et que cette demande est vitale pour notre communauté forestière ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le dernier litige, qui s'est terminé en 2006, a vu l'industrie accepter une entente à rabais en raison de l'essoufflement des entreprises impliquées ;

ATTENDU qu'il faut éviter ce genre d'erreur dans le conflit actuel et appuyer la demande de l'industrie forestière au gouvernement canadien de mettre en place un programme de garantie de prêts qui permettra aux usines de sciage de financer une partie de leur dépôt auprès de leurs institutions financières à des taux acceptables ;

ATTENDU que leur objectif principal étant de tenir le coup jusqu'à la fin des procédures judiciaires entamées avec le gouvernement américain ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 janvier 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 21 DÉCEMBRE 2016

CM2017-01-24

11.2.1 CHOIX DU RESPONSABLE D'UNITÉ (POSTE COATICOOK) - DÉLÉGUÉ

ATTENDU qu'en vertu de l'article 78 de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1), le CSP a un rôle à jouer dans la désignation du directeur de poste ;

ATTENDU que par analogie, celui-ci aura également un rôle à jouer dans la nomination du responsable d'unité ;

ATTENDU que l'affichage du poste de responsable d'unité pour le poste de la MRC de Coaticook devrait se faire en janvier suite aux négociations avec le syndicat et sera suivi du processus de sélection ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité publique (CSP), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 décembre 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de désigner le président du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook et responsable des dossiers de services policiers, Monsieur Bernard Marion pour la sélection du responsable d'unité pour le poste de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-01-25

11.2.2 REPRÉSENTANT(S) DU CSP AU COMITÉ DU CSMRC

ATTENDU le projet de restructuration de gestion des postes de la SQ ;

ATTENDU que ce projet repose sur la mise en œuvre des 30 centres de services (CSMRC) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook fait partie du centre de services qui sera situé à Windsor, regroupant les MRC du Val-Saint-François, du Haut-Saint-François, du Granit, des Sources et de Coaticook pour un total de 71 municipalités et 108 000 habitants ;

ATTENDU que le directeur de ce centre de services sera le capitaine Daniel Campagna et ses adjoints les lieutenants Frédéric Pelletier et Yves Beaudoin ;

ATTENDU la demande par le lieutenant Pelletier à l'effet que la MRC désigne une personne pour représenter le CSP et la MRC au niveau du CSMRC, pour environ 2 rencontres par année ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité publique (CSP), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 décembre 2016 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de désigner le président du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook et responsable des dossiers de services policiers, Monsieur Bernard Marion pour représenter la MRC de Coaticook ainsi que le Comité de sécurité publique (CSP) et que celui-ci soit accompagné de la greffière et directrice adjointe de la MRC, Madame Nancy Bilodeau, au besoin et pour les questions administratives.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	98,51 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont : sa participation, à Sainte-Edwidge-de-Clifton, au forum consultatif en préparation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), le 6 décembre dernier, où près de 130 personnes des milieux agricoles et municipaux ont participé; l'assemblée des MRC, le dévoilement de l'œuvre d'art à l'entrée du centre sportif Desjardins (nouveau gymnase de La Frontalière), conférence de presse à Saint-Malo de la FQM et de la ministre Anglade pour Internet et conférence de presse à Asbestos de la FQM et du ministre Coiteux pour le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en Estrie, une rencontre pour le bois d'œuvre, etc.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre de déléguée à la Table de concertation culturelle indique que la journée de réflexion de l'organisme se tiendra le 21 janvier prochain et permettra de prioriser les projets pour 2017. A titre de déléguée au CAB, elle indique que les activités du temps des Fêtes (Guignolée des médias, campagne Paniers de Noël, Cuisines collectives, etc.) ont permis de récolter plus de 49 000 \$. Un projet de cloche à vêtement est présentement à l'étude afin d'assurer un certain volume. A titre d'administratrice de la Ressourcerie, elle indique que le lien d'emploi avec Madame Cantin et Monsieur DesRosiers est terminé. Une vente avec des prix de liquidation est présentement en cours aux 2 magasins. La gestion est confiée temporairement à la SADC. Au niveau des dossiers Famille et Aînés, elle invite les élus à réserver la date du 15 juin pour une activité contre la maltraitance envers les aînés.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie présente aux membres du conseil le nouveau guide «Secours et prévention» de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook, ce nouvel outil permet de se préparer à différentes situations et contient des conseils utiles en cas de mesures d'urgence, comme lors d'un sinistre, un incendie ou bien une inondation, etc. Un exemplaire sera demandé pour chacun des maires des municipalités non-membres de la Régie. Au niveau du dossier des services policiers, lors de la dernière présentation du rapport périodique d'activités du poste de la SQ, on note une légère baisse des collisions, mais une hausse importante de celles impliquant des animaux sur la route (la route 147 demeure la route où survient le plus de collision),



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

on observe une augmentation importante du nombre de dossiers d'agression sexuelle, toutefois la majorité des dossiers concernent des crimes survenus il y a plusieurs années et pour un 3^e rapport bimestriel consécutif on note une baisse impressionnante de l'ensemble des crimes contre la propriété (notamment au niveau des méfaits et vols simples). Le lieutenant Pelletier a été nommé au poste d'officier d'opération et le sergent Noël Bolduc a été nommé responsable d'unité de façon *intérimaire*.

Gérard Duteau, délégué au CIARC informe les élus que lors de l'assemblée générale annuelle, le président Monsieur Gérard Carbonneau a informé les personnes présentes qu'il agira pour un dernier mandat et qu'il est important de trouver rapidement un créneau au CIARC, une identification personnelle locale. Au niveau de l'Expo de la Vallée, il informe les élus que l'activité annuelle «Vin & Fromage» se tiendra le 12 février prochain.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA souligne le succès du forum tenu dans le cadre de l'élaboration du PDZA, le 6 décembre dernier, à Sainte-Edwidge-de-Clifton. Suite à la compilation, une rencontre est prévue début février pour les suites de la démarche.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles est absent.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports informe le conseil qu'Acti-Bus devrait procéder au remplacement du véhicule utilisé pour le transport interurbain. À titre d' élu responsable des dossiers de loisirs, il indique que la dernière rencontre d'Acti-Sports avait lieu le 17 janvier, que la salle de musculation a été réaménagée, la boutique et local de l'appareteur ont été inaugurés. La tenue d'événements autres que sportifs est remise en doute dans le centre sportif Desjardins (nouveau gymnase de La Frontalière) en raison du plancher. La prochaine rencontre de Carrefour Loisirs est la semaine prochaine.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques indique que les demandes d'aide financière pour Emploi Canada-Été partiront dans les prochains jours. Les nouvelles brochures, cartes et le site web ont occupé le personnel au cours des dernières semaines.

Bertrand Lamoureux, responsable du dossier Aménagement indique que lors de la prochaine rencontre du conseil une nouvelle proposition de projet de Schéma d'aménagement et de développement durable devrait être présentée suite à la rencontre du comité en décembre dernier, suite aux propositions présentées à certaines municipalités et des discussions avec les ministères concernés. A titre de responsable des dossiers de développement économique, il indique que plusieurs projets sont en branle et que plusieurs demandes d'aide financière ont été étudiées par le comité et les gestionnaires au cours des derniers mois. Il invite les membres du conseil à écouter le bulletin de Radio-Canada Estrie, le 23 janvier à 18h00 où il sera notamment question du tourisme dans la région et du succès de Foresta Lumina et à lire La Presse plus d'aujourd'hui.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau informe les élus que le rapport suite à la campagne d'échantillonnage de la rivière Coaticook devrait être disponible en février.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : embauche et intégration du chargé de projet – ressources naturelles par *intérim*, travail sur une entente estrienne de développement en agro-alimentaire (MAPAQ), lecture, formation et analyse du projet de loi n° 122, soutien à Dixville dans l'embauche de l'inspecteur, ouverture du poste d'agent de marketing/communication, suivi du consultant pour Internet et organisation d'une journée d'analyse financière, entente de financement avec l'Éveil (travailleur de rue), présentation du plan de marketing aux municipalités, soutien à Compton et Waterville pour l'étude d'opportunité de mise en commun des services incendie, suivis avec le MSP pour protocole SUMI, 5 inspections risques faibles et moyens, 36 inspections risques élevés et très élevés, rencontres avec CAUCA pour projet-pilote (application téléphone), calendrier des visites pour 2017, déjeuner des inspecteurs en bâtiment, mise à jour administrative des règlements municipaux, travail sur les trajets d'Acti-Bus, analyse du territoire en fonction des dernières demandes de modification du SADD des ministères, traitement de cadastre suite à des mandats de rénovation cadastrale, travail avec Récup-Estrie pour un répertoire régional des récupérateurs, tenue du forum du PDZA du 6 décembre (130 personnes), compilation sommaire des résultats (actions), transmission du diagnostic au MAPAQ, mise en ligne de la déclaration en ligne et des demandes de permis d'abattage d'arbres, émission de 7 nouveaux permis (DIX, STEE, STV, BAO, COM, COA, STM), réflexion et organisation du salon de l'emploi (24 mars prochain), 6 dossiers analysés au niveau des divers Fonds, rencontres avec Desjardins (programme pour les jeunes entrepreneurs, dirigeants locaux), analyse des nouveaux indicateurs de vitalité économique, montage financier de l'Indian Stream, travail sur l'entente de développement estrienne agro-alimentaire, organisation d'une conférence sur le patrimoine bâti (23 février de 5-7h), organisation d'une formation sur la rénovation patrimoniale (8 avril), organisation d'une formation destinée au CCU et élus sur outils en lien avec le patrimoine (PIIA, etc.) (fin avril), dépôt de la politique culturelle à Compton, planification et inscription à la session d'hiver au niveau d'Acti-Sports, embauche et intégration d'un nouveau responsable de la salle d'entraînement, organisation des activités pour les fêtes d'enfants, réception des meubles et organisation du local d'Acti-Sports, programmation des plaisirs d'hiver, soutien à Compton pour un SAE, soutien à Coaticook pour la rénovation de l'aréna, AGA d'Acti-Sports, renouvellement de la brochure touristique, envoi de la 1^{ère} contribution financière aux entreprises pour l'opération du BAT, support divers, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

Le Comité administratif de la MRC a accepté au nom des municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville de promouvoir et de devenir partenaire du programme «Changez d'air 2.0» et de limiter l'engagement jusqu'à concurrence de 20 appareils à 150 \$ chacun ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe de 3 000 \$, tel que prévu au budget pour l'année financière 2017. Comme l'édition précédente, la comptabilité facturera mensuellement les municipalités concernées. Le montant de 3 000 \$ prévu au budget servira de fonds de roulement. Les



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

manufacturiers et détaillants contribueront également pour un montant de 100 \$ chacun par appareil de chauffage au bois remplacé par les participants. La remise maximale étant de 300 \$, la somme de 50 \$ est conservée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). La publicité sera alors assumée par celle-ci.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h18.

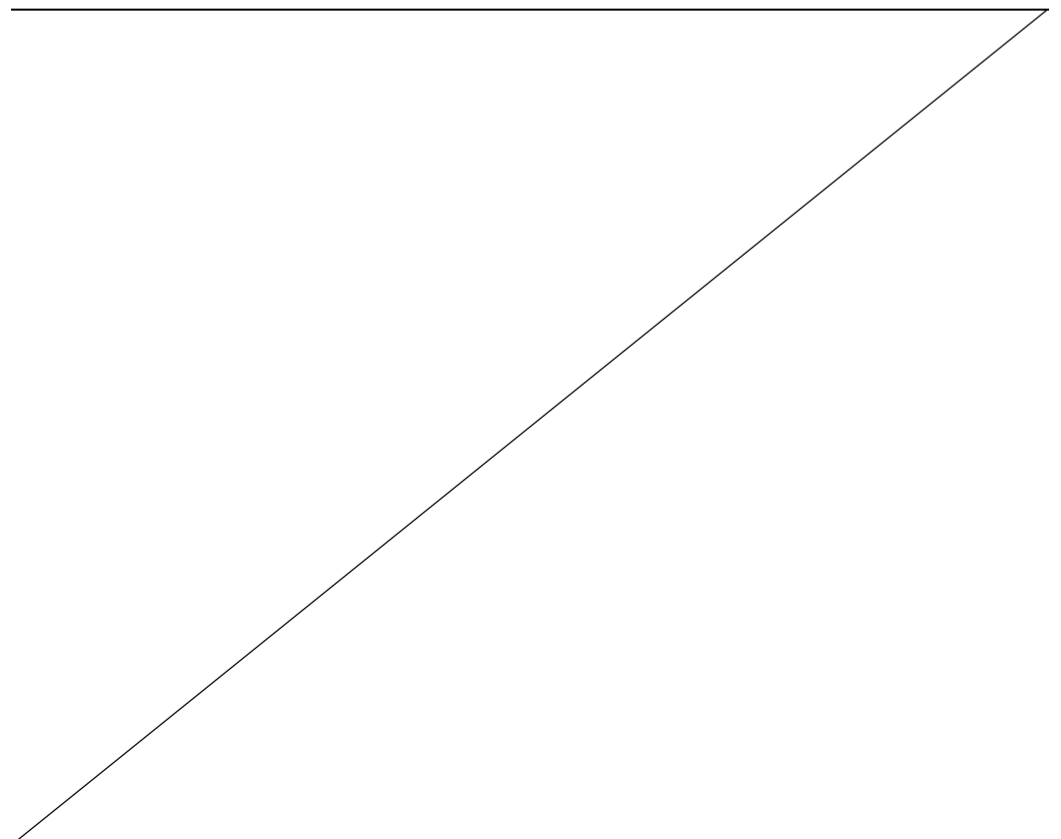
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 18 janvier 2017.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

